

Le casse-tête de la cascade

ILS n'ont vraiment pas la fibre grenelle-compatible, ces villageois de Salles-la-Source, dans l'Aveyron ! Les voilà qui râlent contre une microcentrale hydroélectrique qui pompe l'eau de leur Grande Cascade. Et ça fait quatre-vingts ans que ça dure... Faut dire que leur charmant hameau, construit au pied d'une falaise du Causse, est entouré de sources qui se rejoignent pour alimenter une spectaculaire chute d'eau qui bondit d'une bonne vingtaine de mètres du haut jusqu'au pied du village, et avait arraché au géographe anar Elisée Reclus ce cri d'admiration : c'est « un des sites les plus merveilleux de France » ! C'était au XIX^e siècle...

En 1928, Amédée Vidal, sénateur de l'Aveyron, a la riche idée de détourner l'eau des sources pour alimenter sa propre centrale hydroélectrique : dès lors, la Grande Cascade ne ressemble plus qu'à un filet de douche qu'en a oublié de fermer. Et les râleurs sont de sortie. « C'est du pillage de bien public. Alors que le village se meurt, cette cascade pourrait le valoriser touristiquement », s'énerve Bernard Gauvain, président de l'association Ranimons la cascade. Bon, c'est vrai que le sénateur avait oublié de faire une demande de concession. Son installation était donc illégale. Heureusement, en 1980, tout s'arrange : un décret ministériel accorde à la centrale une concession pour une durée de vingt-cinq ans. Belle récompense de la part de l'administration pour des fraudeurs qui ont illégalement si-

phonné l'eau pendant cinquante-deux ans... « Oui, mais la société possède depuis toujours des droits fondés en titre qui l'autorisent à exploiter », plaide Jean-François Moniotte, secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron. Des droits fondés en titre ? Ah oui, des autorisations (rachetées par le sénateur) qui permettaient aux meuniers du coin de puiser l'eau des sources pour faire tourner leurs moulins. Sauf que personne n'a jamais vu la couleur de ces documents. « Bien sûr qu'ils existent. Tout ça, c'est de l'acharnement », s'emporte Jean-Gérard Guibert, actuel gérant et descendant du sénateur, qui la joue grand seigneur : « Tous les jours, je laisse couler de l'eau, et, si l'alimentation de la cascade est as-

surée, surtout en période de sécheresse, c'est grâce à la micro-centrale. »

N'empêche que depuis 2005 (date de fin de la concession) son installation est une fois de plus dans l'illégalité. Heureusement, l'administration s'apprete à voler à nouveau à son secours en lui donnant, courant mai, le feu vert pour faire tourner la boutique trente ans de plus. Il pourra même augmenter sa capacité de production en passant de 1 300 kW (soit l'équivalent d'une éoliennes) à 1 968 kW. « L'époque est favorable aux énergies renouvelables », fait valoir la préfecture. Les villageois, eux, préféreraient de la belle électricité nucléaire. Et leur jolie cascade d'autan...

Pr C.